

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2018

PRESENTS : DELMARES Bernard, DELTEIL Danielle, GILET Georges, LUCKRAFT Peter, MARCOU Philippe, THOCAVEN Jean-Louis, ZARA Gwenaëlle.

ABSENTS EXCUSES : MAS Grégoire, RENAULT Denis.

ABSENTE : AYZAC Marylène,

ETAIT PREVU A L'ORDRE DU JOUR :

- **DELIBERATIONS** :
- Choix du nouveau chauffage de la salle polyvalente
- Motion carte scolaire
- INFORMATIONS DIVERSES
- QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATION :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler le système de chauffage. La chaudière actuelle n'étant plus aux normes, il n'est plus possible d'obtenir un certificat de conformité. En cas d'accident provoqué par un dysfonctionnement du chauffage, la mairie ne serait plus couverte en matière d'assurance.

Plusieurs devis ont été établis avec des moyens différents. Madame le Maire ne souhaite pas installer un chauffage au bois, très économique au demeurant, mais qui est plutôt justifiée par une surface conséquente et qui serait en fonctionnement permanent. Dans l'état actuel il s'agit de pouvoir chauffer la salle polyvalente uniquement lorsqu'elle sera occupée. Des devis ont été établis par plusieurs fournisseurs et d'autres sont en attente. Après débat, il est décidé à l'unanimité des membres présents de remplacer cette chaudière.

MOTION CARTE SCOLAIRE :

Madame le Maire donne lecture de la motion et la soumet au vote.
Accord à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **L'école** : Madame le Maire attend la notification par le DASEN du regroupement demandé des deux RPI : Masclat, Lamothe Fenelon, Fajoles et Anglars-Nozac, Rouffilhac, Milhac, St Cirq Madelon ainsi que l'accord pour les 4 jours de classe.
Aux dernières nouvelles, deux postes seraient supprimés sur les deux RPI. Rouffilhac et Masclat à la rentrée 2018/2019. Un groupe de travail construit le modèle d'un SIVU pour administrer le RPI regroupé. Monsieur MAS Grégoire en fait partie et pourra donner des précisions sur l'avancement des travaux.

- **Les travaux :**

- **Salle polyvalente :** il s'avère que le moyen de chauffage doit être renouvelé et ce, en concomitance avec les travaux d'isolation du plafond et de la réfection du sol et des peintures.
- **Lotissent :** Madame le Maire a pris contact avec le cabinet AGEFAUR afin d'avoir une estimation récente concernant le coût des travaux afin d'amener les réseaux jusqu'aux différents lots. Il devra aussi être demandé un permis d'aménager au service ADS.
- **Ravalement des façades et travaux édification clôture :** Madame le Maire rappelle que ces travaux sont soumis à déclaration préalable tout comme CAUVALDOR à délibéré en direction des communes qui concernent l'extension de son périmètre.
- **L'adressage :** Madame le Maire informe le Conseil que l'appellation des rues, quartiers et numération des maisons va être nécessaire pour amener la fibre aux administrés intéressés. Certaines communes l'ont déjà fait et nous nous renseignerons auprès d'eux afin d'être opérationnels. Une équipe sera sollicitée pour recenser toutes les routes et quartiers.
- **Cauvaldor Expansion :** est à la recherche d'un terrain pour l'implantation d'une activité de loisirs : 3.5 à 5 hectares plat ou vallonné.
- **Commission Développement Economique :** Elle a eu lieu le 17 janvier à Lonzac. Un questionnaire aux entreprises a été décidé afin de les recenser. Monsieur MAS délégué à cette commission s'est chargé de ce travail. Souhaitons que ces entreprises se fassent toutes connaître.
- **Radars Pédagogiques :** Madame le Maire souhaite qu'ils soient installés dans le cadre d'équipement améliorant la sécurité dans la traversée du village. Les amendes de police 2017/2018 participeront à la subvention pour 25 % du montant HT.
- **Ateliers numériques pour seniors :** La fédération ADMR 46 a initié un programme d'activités pour la familiarisation avec la tablette numérique et progressivement Internet destiné aux seniors. Toutes les communes qui hébergeront ces ateliers n'ont pas encore été ciblées.
- **Ciné Belle Etoile :** Avant le 2 mars 2018 nous devons informer Cauvaldor de notre candidature à cette programmation. Il est à noter que le Comité des Fêtes pourrait l'organiser en collaboration avec la mairie. Cauvaldor participera pour le même montant que l'an passé : 500 €, ainsi que l'organisateur. La commission thématique culture et patrimoine choisira les dossiers retenus en fonction du patrimoine de la commune.

- **Comité des fêtes** : L'Assemblée Générale a eu lieu le vendredi 26 janvier 2018. Le bureau a été renouvelé. Le compte rendu des 4 jours de fêtes présente un déficit de 1685 €, dû aux conditions climatiques, qui a été atténué par la manifestation organisée le 29 juillet. Un concours de belote est envisagé.

QUESTION DIVERSE :

L'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié l'assistance, Madame le Maire clôture la séance.

Le Maire,

Monique BOUTINAUD

